

Conseil municipal du 18 mars 2025

Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont celles de décembre 2024. Elles font état de 37'867 habitantes et habitants, soit une augmentation de 102 personnes par rapport aux données du mois de septembre 2024.

Quant au chômage¹, la Commune comptait 919 chômeur-euse-s à fin février 2025 contre 922 à fin janvier 2025, soit une diminution de 3 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 404 contre 413 à fin janvier 2025, soit une diminution de 9 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'323 à fin février 2025 contre 1'335 à fin janvier 2025, soit une diminution de 12 personnes.

2 Nouvelle formule des cartes journalières CFF

C'est en décembre 2023 que la nouvelle formule des cartes journalières CFF a été mise en place. Le Conseil administratif s'était montré dubitatif face à cette nouvelle formule, qui en réalité revient à assigner aux communes le rôle de service de vente de cartes dégriffées, là où elles pouvaient préalablement mettre à disposition des offres avantageuses. Notre Conseil ne partage donc pas complètement l'enthousiasme reflété dans le bilan de cette opération effectué par les deux associations, des villes et des communes suisses (UVS et ACS).

C'est ainsi que le nombre de cartes vendues a chuté de près de 45% (de 6162 en 2023 à 3362 en 2024). Seule bonne nouvelle, la nouvelle formule dégage un léger excédent de recettes à hauteur d'environ CHF 9'000.00, mais on concédera que ce n'est pas l'objectif premier de cette prestation.

3 Cycle d'orientation du Renard

La correspondance entre la Ville de Vernier et le Conseil d'État au sujet du Cycle du Renard est assez fournie à défaut d'être toujours très rythmée. Le dernier nommé a répondu par courrier daté du 12 février 2025 à la missive que notre Conseil lui avait adressée le 12 novembre 2024. Il s'est engagé à prioriser les travaux de rénovation du Cycle du Renard. C'est une bonne nouvelle. Notre Conseil, dans un nouveau courrier du 7 mars 2025, a sollicité du Conseil d'État qu'il désigne un interlocuteur de référence dans ce dossier pour être informé du projet et du planning.

4 FC Avanchet-Sport

Malheureusement, la situation du FC Avanchet-Sport reste préoccupante, la gestion par le comité demeurant erratique dans la gestion sociale et financière du club. Le Conseil administratif, dans la lignée des engagements pris ici et partagés par votre Conseil, entretient de nombreux contacts avec l'ASF et l'ACGF pour s'assurer que les cotisations soient réglées à temps, cas échéant pour suppléer les carences du comité, de façon à permettre aux équipes de participer aux différents championnats. Il faut rappeler à cet égard que la Ville de Vernier a d'ores et déjà versé plusieurs milliers de francs à ce titre.

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

Nous demeurons dans l'attente des résultats des investigations que mène la Cour des comptes afin de pouvoir rétablir cas échéant les versements des subventions ordinaires sur la base de données fiables.

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces antépénultièmes communications de la présente législature.